

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 16 juin 2016

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 16 juin 2016, à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Lucie Dagenais
	Charles Barbeau	Louis Roy
Mme	Suzanne Lessard	Marie-France Moquin

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

Conformément à l'article 157 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 14 juin 2016 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 942-06-16 BAIL DE LOCATION ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

ATTENDU Le bail de location intervenu le 25 août 2015 pour une période ferme d'un an, entre Sa Majesté la reine du chef du Canada et la Municipalité de Frelighsburg;

ATTENDU L'article 3 déterminant l'entrée en vigueur du bail, du premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2015 pour se terminer le trente-et-unième (31^{ième}) jour du mois de mai 2016;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Louis Roy
Résolu l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg signe à nouveau avec Sa Majesté la reine du Canada, représentée par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, un bail de location pour le bâtiment de service # 5 et accès aux lacs situés à la Ferme expérimentale de Frelighsburg, à Frelighsburg, Québec;

QUE : Le bail est établi pour une période ferme de onze mois soit du premier (1^{er}) juin 2016 au trentième (30^{ème}) jour du mois d'avril 2017;

QUE : Le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière